

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LUSSANT

Séance du 27 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **27 Janvier à 19h00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 Janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Lyne PILLET, première Adjointe au Maire.**

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 6

Votants : 6

- **Etaient Présents** : les conseillers municipaux suivants :
 - Mme PILLET Lyne, Mr. RABAUD David, Mr. FOUGERIT- BEAUVOIT Philippe,
 - Mme PAUQUET Maryse, Mme DEVILLARD Françoise,
 - M. BUGEAT Patrick.
- **Étaient absents:**
 - Mme VINCELET Mathilde
 - M. COLOMBELLI Alexandre, M. ANDRÉ Patrick, M. LERECULEY Erwan, M. GONTIER Jacques
- **Secrétaire de séance** : M. FOUGERIT-BEAUVOIT Philippe

L'ensemble des membres du Conseil Municipal présents prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2024 il en est fait lecture par la première Adjointe au Maire, aucune remarque n'est faite sur celui-ci.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame la première Adjointe au Maire a ouvert la séance et expose ce qui suit :

Ordre du jour :

1 – SOLURIS : INTERVENTION SUR LE LOGICIEL PARME POUR LA COMPLEMENTAIRE SANTE « COLLECTEAM »

2 - ECLAIRAGE PUBLIC : INCIDENT AU 52 GRAND'RUE – DEVIS DU SDEER

3 – C.A.P : SIGNATURE DE LA CONVENTION

4 – URBANISME : DROIT DE PREEMPTION PARCELLE 601 SECTION B

Questions diverses :

1 – ARRETE DE CIRCULATION PERMANENT INTERDICTION POIDS-LOURDS

2 – O.C.B : AVANCEMENT DU PROJET AVEC « COOP ATLANTIQUE »

3 – LES P'TITES CANAILLES : EVOLUTION DE LA CONVENTION AVEC L'ARRIVEE DE LA COMMUNE DE BORDS

4 – R.P.I : CARTE SCOLAIRE + SIGNATURE DU CONTRAT RURALITE

5 – RASSEMBLEMENT DES CONFRERIES DES PATISSIERS LE 05 OCTOBRE 2025 (PRET DE LA VIEILLE HALLE + ORGANISATION D'UN DEFILE)

6 – AGENDA TRIMESTRIEL CONSEILS MUNICIPAUX + REUNIONS FINANCES

- - - - -

1 – SOLURIS : INTERVENTION SUR LE LOGICIEL PARME POUR LA COMPLEMENTAIRE SANTE « COLLECTEAM »

Intervention sur le logiciel « PARME » (logiciel de paie), pour la complémentaire Prévoyance obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 par le syndicat informatique SOLURIS afin d'installer les nouveaux paramétrages nécessaires.

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité.

2 - ECLAIRAGE PUBLIC : INCIDENT AU 52 GRAND'RUE – DEVIS DU SDEER :

Une administrée demeurant au 52 Grand'Rue a signalé des interférences sur son téléviseur depuis le changement d'heure en octobre dernier au moment où l'éclairage public se déclenche en fin de journée. Elle n'arrive plus à obtenir France 2 et France 3.

Afin de remédier au problème, la commune a déclaré ce problème auprès du SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime).

Après analyse sur place le SDEER a fait parvenir un devis pour un montant de 1 683.59 €.

L'élu en charge de l'éclairage public informe les membres du Conseil Municipal que depuis début janvier 2025 plus aucun souci n'est formulé par l'administré en question concernant son téléviseur.

Le Conseil Municipal décide de ne pas valider le devis transmis par le SDEER pour le moment et il souhaite attendre le changement d'heure de l'éclairage public qui aura lieu fin mars 2025 afin de pouvoir contrôler si les interférences resurgissent.

3 – C.A.P : SIGNATURE DE LA CONVENTION :

Madame la Première Adjointe expose à l'ensemble des élus présents les modalités de financement calculés par le service administratif du C.A.P afin de signer la nouvelle convention.

Actuellement il est envisagé un prix de revient pour la commune de Lussant de 22.66 € par jour et par enfant accueilli. Une modération de 2€ est envisagé soit un prix de revient de 20.66 € par jour d'activité. Le paiement à hauteur du prix de revient maximal sera atteint après un étalement sur trois années du montant compensatoire.

Le nombre d'enfants n'étant pas vérifiable en l'absence d'information sur les identités et le mode de calcul pas suffisamment explicite, le Conseil Municipal demande le report de la délibération en attente de nouveaux éléments.

4 – URBANISME : DROIT DE PREEMPTION PARCELLE 601 SECTION B :

Madame la Première Adjointe au Maire fait lecture du courrier adressé par Maître Glaucia PINTO, Notaire à Tonnay-Charente, concernant la vente de la parcelle boisée cadastrée G01 Section B.

Cette parcelle d'une superficie deest vendue pour la somme de 120 € et Madame la Première Adjointe interroge l'ensemble des élus présents afin de savoir s'il est judicieux de faire valoir le droit de préemption sur cette parcelle afin d'augmenter le patrimoine de la commune.

Après réflexion, il est décidé de ne pas émettre un droit de préemption sur cette parcelle.

Décision prise à l'unanimité.

Questions diverses :

1 – ARRETE DE CIRCULATION PERMANENT INTERDICTION POIDS-LOURDS :

Madame PAUQUET, conseillère, prend la parole et explique que le projet d'arrêté de circulation interdisant les poids-lourds de plus de 3.5T route des sablières a été validé par les services de voirie d'Echillais.

Cet arrêté pourra être mis en application quand la commune aura fait l'acquisition des panneaux de signalisation nécessaires. Une demande de devis devra être formulée auprès du Syndicat de Voirie 17.

2 – O.C.B : AVANCEMENT DU PROJET :

- ✓ Concernant les parcelles n°8,9,10 du projet Opération Cœur de Bourg le permis de construire a été validé. La procédure d'acquisition est en cours auprès de l'étude de Maître RACAUD.
- ✓ Concernant la parcelle n°11, une demande d'avenant au compromis de vente a été demandée par Maître RACAUD, Notaire à Tonnay-Charente, afin de proroger la date de signature au mois d'octobre 2025. L'ensemble du Conseil Municipal n'est pas favorable à cette demande et accorde un délai allant jusqu'au 1er juillet 2025 pas plus tard. Une réponse sera apportée en ce sens auprès de l'étude notariale.

3 – LES P'TITES CANAILLES : EVOLUTION DE LA CONVENTION AVEC LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BORDS :

Une réunion a eu lieu ce jour à la mairie de Cabariot afin de faire connaître l'impact de la participation de la commune de Bords à la convention déjà signée par les 4 communes : Moragne-Lussant-St Coutant le Grand et Cabariot avec l'association des « P'tites Canailles » en présence de :

- Cabariot : Monsieur le Maire et ses 4 Adjoints + le secrétaire général
- Moragne : Monsieur le Maire
- Saint-Coutant-le-Grand : Madame le Maire
- Lussant : Madame la Première Adjointe + la secrétaire générale
- Bords : Monsieur le Maire

Madame la Première Adjointe de Lusssant a sollicité le président de l'association des « P'tites Canailles » afin qu'il transmette avant fin mars 2025 le compte administratif, le budget prévisionnel et la demande de participation financière annuelle pour notre commune.

La convention intercommunale arrivant à échéance fin 2025, la commune de Bords souhaitant adhérer cette année se verra signer une convention individuelle avec l'association des « P'tites Canailles » pour cette année et s'associera au renouvellement de la convention fin 2025.

L'ensemble des communes adhérentes devront renouveler ou non leur adhésion en 2026 pour une durée de trois ans.

Concernant la répartition des charges supplétives, la commune de Cabariot nous informe que chaque commune membre devra délibérer de nouveau cette année afin d'intégrer la commune de Bords dans le calcul de répartition.

4 – R.P.I : CARTE SCOLAIRE + SIGNATURE DU CONTRAT RURALITE :

Le lundi 27 janvier 2025 au matin a eu lieu la signature du contrat ruralité « Engagement École Territoire » pour le RPI Moragne/Lussant/ Saint Coutant Le Grand ainsi que l'inauguration du Pôle d'Évolution de Morgane en présence M. Tamène, DASEN de la Charente-Maritime, de M. DONNOT, sous-préfet de Rochefort ainsi que Mme Pinto, Inspectrice de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Rochefort et des 3 maires concernés.

Ce contrat a été signé pour une durée de trois ans soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026.

Un rapprochement des communes limitrophes en fonction des effectifs scolaires est à envisager ainsi que l'évolution de la carte scolaire.

5 – RASSEMBLEMENT DES CONFRERIES DES PATISSIERS LE 05 OCTOBRE 2025 (PRET DE LA VIEILLE HALLE + ORGANISATION D'UN DEFILE)

La Confrérie des pâtisseries organise le 05 octobre 2025 un rassemblement des Confréries des métiers de la pâtisserie. A ce titre elle sollicite la commune pour mettre à disposition la Vieille Halle afin d'organiser cette manifestation.

Un défilé est prévu dans le bourg suivi d'une messe en l'église de Lusssant.

La commune de Lusssant ne financera pas le pot prévu après la cérémonie mais participera à l'organisation de la sécurité du parcours dans le village pour le défilé.

6 – AGENDA TRIMESTRIEL CONSEILS MUNICIPAUX + REUNIONS FINANCES :

- Commission Finances = Le 10 Février 2025 à 18h15
- Conseils Municipaux = Le 03 Mars 2025 à 19h00
Le 31 Mars 2025 à 19h00
Ou Le 07 Avril 2025 à 19h00

7 – Diverses :

➤ Eau 17 :

- Les travaux de la nouvelle station d'épuration démarreront en février 2025 avec la phase de terrassement. La fin des travaux est prévue pour 2026.

➤ **Voirie :**

- Pour information un comptage des véhicules est prévu en mars 2025 sur l'axe de la Grand'Rue.
- Les administrés de l'impasse des Fontenelles ayant manifesté leur mécontentement sur la dangerosité de sortie de cette impasse, une réunion a eu lieu en présence des élus de la commune et des membres du Département (M. GEAY). Cinq tilleuls ont été répertoriés, trois au niveau de l'impasse des Fontenelles et deux au niveau de l'impasse de la Sucrerie.

Un devis a été élaboré par la société TECHNI VERT 17 situé à Bords pour l'abattage de 5 tilleuls pour un montant de 1 021.07 €. Actuellement seulement un des cinq tilleuls peut être abattu sans demande préalable car l'arbre est malade. Pour les 4 arbres restants une demande doit être envoyée auprès des services de la Préfecture car ces arbres sont classés. Madame la Première Adjointe se charge de formuler cette demande.

En attendant la réponse qui nous sera rendue sur l'abattage des 5 tilleuls, le Conseil Municipal décide de valider l'abattage de l'arbre périssant situé au niveau de l'impasse des Fontenelles en attendant que l'autorisation soit donnée pour les autres arbres gênants.

Pour les arbres l'abattage se fera en fonction des finances de la commune car l'impact de ses arbres sur la chaussée est moins important.

Il est demandé de contacter la société TECHNI VERT 17 pour savoir si le devis présenté inclus l'arrachage des souches. Si cela n'est pas le cas il faudra demander un devis complémentaire.

➤ **P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde) :**

- Les courriers aux responsables d'alerte sur les hameaux sont prêts. Répartition des adjoints et conseillers par secteurs :

✓ Secteur 1 et 2	=	Mme PILLET, 1 ^{ère} Adjointe
✓ Secteur 3	=	Monsieur RABAUD, 2 ^{ème} Adjoint
✓ Secteur 4	=	Monsieur FOUGERIT BEAUVOIT, 3 ^{ème} Adjoint
✓ Secteur 5	=	Madame PAUQUET, Conseillère
✓ Secteur 6 et 7	=	Monsieur RABAUD, 2 ^{ème} Adjoint
✓ Secteur 8	=	Monsieur BUGEAT, Conseiller

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h45**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits.

Ont signé au registre les membres présents

